

IL ÉTAIT UNE FOIS

Des soignants commencent à parler de maisons de santé. Ils ambitionnent d'en faire des projets qui se distingueront des maisons médicales existantes

2006



Décembre
2007

La loi de financement de la Sécurité sociale inscrit la dénomination **maison de santé** dans le Code de la santé publique

MAISON DE SANTÉ

FFMPS

Création de la **FFMPS**
(Fédération Française des Maisons et Pôles de Santé)

2008



Juillet
2009

L'article 39 de la loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires) modifie le Code de la santé publique et introduit la notion d'élaboration et d'adhésion par tous les membres d'une maison de santé au **projet de santé**

PROJET DE SANTÉ

ARS

Créées en vertu de la loi du 21 juillet 2009, les **ARS** voient le jour dans toutes les régions métropolitaines et les quatre départements d'outre-mer

Avril
2010



APMSL-PDL

Création de l'APMSL par Gilles Barnabé, Pascal Gendry et Didier Kiéné. C'est l'**APMSL-PDL** (association des pôles et maisons de santé libéraux des Pays de la Loire)

Décembre
2010



CORECS

Création du **CORECS** (Comité régional de concertation sur les soins de premier recours)

Avril
2011

ENMR

2011

Début des expérimentations des **ENMR** (Nouveaux Modes de Rémunération) qui permettent d'affiner le modèle de financement des MSP

SISA

Août
2011

La loi Fourcade crée la **SISA** (Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires) qui permet de recevoir des rémunérations liées à l'exercice coordonné et d'en reverser tout ou partie à ses associés



APMSL-PDL, ASSOCIATION RÉGIONALE

L'APMSL-PDL, association régionale, adhère à la FFMPs

2012